

Guez



Comporte une table alphabétique en fin d'année

## REGISTRE

Contenant *deux* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de

*Guilbardou* pendant le cours de l'année 1877.

A Meaux, le *Vingte* Décembre mil huit cent soixante-seize.

N° 1<sup>re</sup>  
Du 24 Fev. 1877  
Président  
Louis François  
Péron

*J. Guez*  
Au mil huit cent soixante dix sept,  
vingt cinq jours, à quatre heures  
du soir, Desont nous, Adolphe, à Cognac,  
mair et officier de l'état civil de la commune  
de Guilbardou, canton de Clay (Seine et Marne)  
soit temporaire. Les sieurs Péron, Jacques  
François, employé au canal de St Denis  
Juge de paix pendant quatre ans et Péron, P

Julie, également en plus, au conal de l'emp  
 âgé de vingt six ans, tous deux, témoins  
 majeurs, domiciliés en cette Commune, le  
 promit, père du défunt ci après dénommé,  
 et le second père, lesquels nous ont déclaré qu'à  
 jour d'hui, à une heure de l'après midi, est  
 décédé en son domicile en cette Commune,  
 Prévost Louis François, manoeuvrier, âgé de  
 tant neuf ans, né à Congis (ville) et Marie  
 le vingt quatre novembre mil huit cent  
 tant sept, fils du sus nomme Prévost  
 Jacques François et de défunte Verret Marie  
 Etienne et épouse, de Maillard Julie qui  
 lui survit. Après nous être assuré des  
 décès, nous avons aussitôt dressé le présent  
 acte que les témoins ont signé avec nous  
 après lecture faite.

J. Prévost

F. Prévost père

J. de Signières

N<sup>o</sup> 2.  
 Le 27 Mars 1877.  
 Naissance  
 Marie Felicie  
 Senfume  
 de Signières.

Le mil huit cent quatre vingt sept, le vingt  
 sept mars à cinq heures du soir, devant nous  
 Nélson Ernest, adjoint au maire de la Commune  
 de Trilbardou, canton de Chay, vain et hame d'après  
 par délégation, et comparu Emile Adolphe  
 Senfume de Signières, âgé de trente deux ans,  
 cultivateur, demeurant en cette commune, lequel  
 nous a présenté un enfant de sexe féminin  
 en son domicile au jour d'hui à deux heures de



soir, de son légitime mariage avec Felicie Née  
 Vincent, âgée de vingt trois ans, sans profession,  
 domiciliée avec son mari, et auquel enfant  
 et nous a déclaré comme les précédents de  
 Marie Felicie, les dites présentations et déclarations  
 faites en présence des sieurs Adolphe Senfume  
 de Signières, âgé de soixante huit ans, propriétaire  
 et Amédée Clement, âgé de quarante huit ans,  
 domestique, tous deux témoins majeurs domiciliés  
 en cette commune, lesquels ont déclaré que le per  
 du dit enfant signé avec nous le présent acte  
 après lecture faite.

J. de Signières

E. F. Senfume

C. Nélson

A. Clement

N<sup>o</sup> 3.

Le 29 Mars 1877.

Leées

Marie Felicie  
 Senfume  
 de Signières.

Le mil huit cent quatre vingt sept, le  
 trente mars à huit heures du matin, devant nous  
 Nélson Ernest, adjoint au maire de la Commune  
 de Trilbardou, canton de Chay, vain et hame d'après  
 de l'état civil par délégation, sont comparus  
 Emile Adolphe Senfume de Signières, âgé de  
 trente deux ans, cultivateur, et Adolphe Senfume  
 de Signières, propriétaire, âgé de soixante huit  
 ans, tous deux, témoins majeurs, domiciliés en  
 cette commune, le promit, père et le second grand  
 père paternel de la défunte ci après nommée,  
 lesquels nous ont déclaré que Marie Felicie, âgée

de deux jours, née en cette Communauté le vingt sept  
mars courant, fille de Louis Adolphe son futur  
de Signières sus-nommé et de Vincent Hélène  
Mille, est dévotée au domicile de ses père et mère  
hier vingt neuf mars à huit heures du soir. Apres  
nous être assuré de ce, nous avons dressé  
le présent acte, que les témoins ont signé avec  
nous après lecture faite.

Et de signature  
C. De Signières  
C. Vieillot

L'An mil huit cent quarante dix sept, le lundi  
neuf avril à onze heures du matin, devant nous  
Adolphe de Signières, maire et officier de l'état  
civil de la Communauté de Trilbardou canton des  
Clays (Seine et Marne) sont comparus publiquement  
en la maison commune pour contracter mariage  
Jean Baptiste Caillé, manoeuvrier, âgé de trente huit ans  
domicilié à Fauchelles bi-Authe (Commune) et  
d'autre part Marie Rose Vieillot  
ainsi que le Curé de Trilbardou, et de naissance, fille majeure  
et légitime de Louis Joseph Caillé, manoeuvrier âgé  
de soixante et sept ans et de Marie Rose Vieillot  
sans profession, âgé de soixante quinze, ses père  
et mère, tous deux domiciliés également en  
la sus dite Communauté de Fauchelles bi-Authe  
tous deux, consentants au mariage par acte authentique  
passé devant maître Pierre Jean Boyer



Alexandre Bonassé, notaire à Acheux (Somme)  
à la date du quatre avril mil huit cent quarante  
dix sept, présents annés d'une part, et Valentine  
Clementine Dubois, sans profession, âgée  
de vingt un ans demeurant en cette Communauté  
et y étant née le vingt deux août mil huit  
cent cinquante cinq, ainsi que le curé de son  
act de naissance inscrit dans nos registres et  
dont l'original a été mis sous nos yeux, fille majeure  
et légitime de Pierre Stanislas Alexandre, manoeuvrier  
âgé de quarante six ans demeurant également  
en cette Communauté ici présent et consentant  
au mariage et de Valentine Sanchez, d'indig  
en cette Communauté le vingt neuf mars mil  
huit cent quarante cinq, ainsi qu'il est constaté  
par l'acte de décès inscrit dans nos registres et  
dont l'original a été également mis sous nos  
yeux, d'autre part, lesquels comparants nous  
ont requis de procéder, à la célébration des  
dits mariage dont les publications ont été faites  
en notre Communauté le dimanche vingt cinq  
mars et premier avril présents annés à l'heure  
demi, sans opposition et dans la Communauté  
de Fauchelles bi-Authe, les mêmes jours,  
même lieu et même annés, ainsi qu'il est  
constaté par le certificat de publication et  
de non opposition qui nous en a été délivré.

N° 4.

Le 9 Avril 1847.

Mariage

Jean Baptiste Caillé  
et  
Marie Clementine Dubois

Mairie de Trilbardou

Nous nous sommes fait remettre l'acte de naissance  
 du futur, l'acte de consentement du père et mère  
 du futur, le certificat de publication et de non  
 opposition mentionné ci-dessus, ces pièces, léga-  
 lièrement legalisées, ont été parolés par nous  
 et par les parties présentes, nous demeurant  
 unanimes au présent acte. Nous avons ensuite  
 interrogé les futurs époux, de nous déclarer s'il  
 a été fait au contrat de mariage, ils nous ont  
 répondu négativement. Après avoir donné lecture  
 de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du  
 chapitre six du titre du mariage au code civil,  
 nous avons demandé aux futurs époux, et à la  
 future épouse, s'ils veulent se prendre pour mari  
 et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu  
 séparément et affirmativement, nous avons  
 déclaré au nom de la loi que Jean Barthelemy  
 et Séverine Clémence Dubois sont unis par le  
 mariage. Nous avons immédiatement donné  
 le présent acte en présence de René Haboury,  
 employé domicilié à Paris (seul) âgé de trente  
 sept ans, cousin de l'époux, René Haboury, em-  
 ployé domicilié également à Paris, âgé de trente  
 deux ans, cousin de l'époux, du côté de l'épouse  
 Dubois René âgé de trente ans charcutier, domici-  
 liant en cette Commune, cousin germain de



l'épouse Broche Adolphe âgé de quarante deux  
 ans domicilié à Villepreux canton de Clay e  
 Seine et Marne, avec son épouse et l'épouse  
 tous quatre témoins majeurs, lesquels ont ainsi  
 que les parties contractantes signé avec nous le  
 présent acte de mariage, à l'égard du père de l'époux,  
 il nous a déclaré ne savoir écrire ni signer et  
 ce requis et interrogé au formalisme de la loi  
 après lecture faite. Le Dubois

Haboury J. Carlier H. de la Roche  
 S. Haboury  
 Desbiers Dancourt J.

L'an mil huit cent soixante dix sept le deux août  
 à huit heures du matin, devant nous Adolphe de  
 Légnier, maire et officier de l'état civil de la Commune  
 de Billancourt, canton de Clay (Seine et Marne) et com-  
 paru Aubry Louis Pierre, marinier, âgé de trente  
 quatre ans, domicilié en cette Commune, lequel  
 nous a déclaré que hier à huit heures du matin,  
 il lui est né de son légitime mariage avec Charlotte  
 Melanée sans profession, âgée de vingt six ans,  
 demeurant avec lui au même domicile, un enfant  
 de sexe masculin qui il nous présente et auquel  
 il a déclaré donner le prénom de Georges. Les  
 dites présentations et déclarations faites en présence

N° 5.  
 Du 12 Août 1877.  
 Naissance  
 Georges  
 Aubry.

ans, sœurs,azard, Clarisse Smith, âgé de trente ans, bourgeois de la Ville de Paris, Nicolas, bourgeois âgé de cinquante un ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont vu naître que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte de naissance après l'encre faite. *H. de Signes*

Déclaré AUBRY Quartier

L'An mil huit cent soixante dix sept, le vingt avril à quatre heures du soir, Devant nous Adolphe de Rignières, maire et officier de l'état civil de la commune de Billardre canton de Clay, Jean d'Harnes, sont comparus les sieurs Bellot Jean Baptiste âgé de soixante quatre ans, rentier, et Hellerot Amé Cabiet, rentier, âgé de soixante quatorze ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune et voisins du défunt ci-après désigné, lesquels nous ont déclaré que ce matin à neuf heures est décédé en son domicile en cette commune Papillon Jean Pierre Rose, rentier, âgé de soixante dix neuf ans, demeurant en cette commune, et y étant né le deux novembre an six de la république fils des défunts Papillon Jean Thomas et de Marie Jeanne Sophie Aubé, et veuf de Suzanne Leobachighe Foulignie. Après nous être assuré des décès, nous avons dû le présent acte qu'les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. *H. de Signes*

*H. de Signes*

N° 6.  
Du 20 Avril 1872  
Décès  
Jean Pierre Rose  
Papillon.



N° 7.

L'An mil huit cent soixante dix sept, le trois mai, à quatre heures du soir, Devant nous Adolphe de Rignières, maire et officier de l'état civil de la commune de Billardre, canton de Clay, Jean d'Harnes, est comparu Bocquet Joseph Adard, âgé de vingt quatre ans, charretier, demeurant en cette commune, lequel nous a présenté son enfant du sexe masculin, né en son domicile trois jours, à huit heures du soir de son légitime mariage avec Florestine Florestine Demaître, âgé de vingt huit ans, demeurant avec son mari en cette commune, et auquel il nous a déclaré donner le prénom de Jules Léon. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Abais Demaître, âgé de cinquante trois ans, garde-moulin et Gastien Jean Louis, rentier, âgé de soixante ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite. *H. de Signes*

Demaitre Bocquet Faisignies

L'An mil huit cent soixante dix sept, le vingt un mai, à cinq heures du matin, devant nous Adolphe de Rignières, maire et officier de

Du 2 Mai 1872  
Naissance  
Jules Léon  
Bocquet.

N<sup>o</sup> 8.  
Du 21 Mai 1877.  
Décès  
Jules Léon  
Bocquet.

L'état civil de la commune de Trilbardou canton des  
Clayz (sein et Nam) sont comparus les sieurs Bocquet  
Joseph Médard, âgé de vingt-quatre ans, charrier et  
Gaston Jean Louis, rentier, âgé de trente ans, tous  
deux, témoins majeurs domiciliés en cette commune.  
Le premier, père du défunt a après désigné au  
second voisin, lesquels nous ont déclaré que ce matin  
à huit heures, est décédé en cette commune au domicile  
de ses père et mère Jules Lion Bocquet, né à Trilbardou le  
deux, mai courant, âgé de dix neuf jours, fils du  
légitime mariage de Bocquet Joseph Médard sus-  
nommé et de Florestine Florentine Terrante. Après  
nous être assuré du décès, nous avons dressé l'acte  
de décès déclarants ont signé avec nous après lecture  
faite. N<sup>o</sup> désigné par Bocquet

Gastier

N<sup>o</sup> 9  
Du 20 Juin 1877  
Naissance  
Céline Marie  
Michon.

Le 20 Juin à six heures du matin, devant nous Adolphe  
désigné, maire et officier de l'état civil de la commune  
de Trilbardou canton de Clayz, sein et Nam), est  
comparu Michon Ernest, âgé de trente-six ans,  
cultivateur, demeurant en cette commune, lequel  
nous a déclaré que ce matin à trois heures, il lui  
est né de son légitime mariage avec Vallet  
Florentine, âgée de vingt huit ans et demi, sans  
profession, demeurant avec lui, au même



domicile, en enfant du sexe féminin  
qui s'est présentée, et aussitôt a déclaré  
donner les prénoms de Céline Marie. Les  
dites présentation et déclarations faits en présence  
des sieurs Riché Auguste âgé de trente quatre  
ans, marichal servant et P. Denivet Lazare  
Père, instituteur, âgé de quarante deux ans  
tous deux, témoins majeurs domiciliés  
en cette commune, lesquels ont ainsi que  
le père du défunt signé avec nous l'acte  
de naissance lecture faite.

E. Michon  
P. Denivet

N<sup>o</sup> 10  
Du 4 Juillet 1877.  
Décès  
Julie Aubierge  
Malabar.

Le 4 Juillet à huit heures du matin, devant nous Adolphe  
désigné, maire et officier de l'état civil de la commune  
de Trilbardou canton de Clayz (sein et Nam) remplacant en l'absence de moi  
les fonctions d'officier civil de la dite commune,  
sont comparus les sieurs Dubois Alexandre  
Stanislas, manoeuvre, âgé de quarante sept ans  
et Dubois Pierre, marchand de vin, âgé de trente deux  
ans, tous deux, témoins majeurs domiciliés en  
cette commune, le premier, fils du défunt a  
après désigné, son second fils, lequel nous  
ont déclaré qu'à huit heures du soir, est décédé  
au feu domicile en cette commune Malabar Julie  
Aubierge, sans profession, née en cette commune

le dix finnaire au titre de la République, fille des  
dépens Bernard Malabar et de Marie Geneviève Spiter  
devenue de Charles Nicolas Dubois Lécidi. Apres nous  
être assuré du diés, nous avons donné le présent acte  
que le sus-nommé Dubois veim a seul signé  
avec nous, l'autre comparant ayant déclaré  
savoir écrire ni signer, de ce requis de contestelle con-  
miment à la loi après lecture faite.

*J. Dupré*

Dubois

Le dix finnaire au titre de la République, fille des  
dépens Bernard Malabar et de Marie Geneviève Spiter  
devenue de Charles Nicolas Dubois Lécidi. Apres nous  
être assuré du diés, nous avons donné le présent acte  
que le sus-nommé Dubois veim a seul signé  
avec nous, l'autre comparant ayant déclaré  
savoir écrire ni signer, de ce requis de contestelle con-  
miment à la loi après lecture faite.

N° 11.  
Du 11. Août 1877  
Naissance  
Louise Julia  
Dupré.



signé avec nous le présent acte de naissance  
après lecture faite. Dupré J. J. 1877  
J. Dupré J. J. 1877  
Le dix finnaire au titre de la République, fille des  
dépens Bernard Malabar et de Marie Geneviève Spiter  
devenue de Charles Nicolas Dubois Lécidi. Apres nous  
être assuré du diés, nous avons donné le présent acte  
que le sus-nommé Dubois veim a seul signé  
avec nous, l'autre comparant ayant déclaré  
savoir écrire ni signer, de ce requis de contestelle con-  
miment à la loi après lecture faite.

N° 12.  
Du 17. 6<sup>me</sup> 1877  
Dées  
François Louis  
Réaume.

N° 13.  
Du 14. 9<sup>me</sup> 1877.  
Dées  
Geneviève Lize  
Lumley.

signé avec nous le présent acte de naissance  
après lecture faite. Dupré J. J. 1877  
J. Dupré J. J. 1877  
Le dix finnaire au titre de la République, fille des  
dépens Bernard Malabar et de Marie Geneviève Spiter  
devenue de Charles Nicolas Dubois Lécidi. Apres nous  
être assuré du diés, nous avons donné le présent acte  
que le sus-nommé Dubois veim a seul signé  
avec nous, l'autre comparant ayant déclaré  
savoir écrire ni signer, de ce requis de contestelle con-  
miment à la loi après lecture faite.

marchand tailleur, âgé de quarant ans, tous deux, légitimes majeurs domiciliés en cette commune, le premier beau père de la défunte ci-après désignée. Le second neveu, lesdits nous ont déclaré qu'ils, à neuf heures du soir, est décidé en son domicile en cette commune Genevieve Ege Dusantoy, sans profession, née en cette commune le neuf ventôse an neuf de la République, fille des défunts Pierre Athanasie Dusantoy et de Marie Marie Genevieve, et épouse de Jean Baptiste Leonard Desmentins qui lui survit. A fins nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

*J. M. L.* *A. Fourney*

Le An mil huit cent soixante dix sept, le deux novembre, à huit heures du matin. Devant nous Adolphe de Saignes, maire et officier de l'état civil de la Commune de Villardou, canton de Clays (Seine et Oise) est comparu le sieur Vincent Lejeune, charretier, âgé de trente neuf ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a déclaré qu'il lui à cinq heures du soir, il lui est en son légitime mariage avec Nicolas Lejeune, couturier, âgé de vingt huit ans, demeurant avec lui au même domicile, un

N<sup>o</sup> 14.  
Du 14 9<sup>bre</sup> 1877.

Naissance  
Jean Emile  
Vincent.

Cet acte en date du vingt quatre novembre mil huit cent soixante dix sept est inscrit à la main de Villardou, Jean Emile Vincent dont la naissance de son Emile. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Lejeune, charretier, âgé avec Michel Blanche Sépôts sont mentionnées par nous Officier de l'état civil le vingt quatre novembre mil huit cent dix sept.



de tout six ans et Léonard Emile, âgé de trente un ans baroulier, tous deux, légitimes majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite.

*J. Vincent*  
*J. Lejeune*  
An mil huit cent soixante dix sept, le dix sept novembre à onze heures du matin. Devant nous Adolphe de Saignes, maire et officier de l'état civil de la Commune de Villardou canton de Clays (Seine et Oise), est comparu le sieur Caillé Jean Baptiste, manoeuvre, âgé de trente neuf ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré qu'il lui à cinq heures du soir, il lui est né de son légitime mariage avec Dubois Genevieve Genevieve, sans profession, âgé de vingt deux ans, demeurant avec lui au même, un enfant du sexe féminin qui il nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Isabelle Alexandrine. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Rain Affard, âgé de quarante huit ans, gard particulier de Dubois Jean, âgé de trente deux, marchand de vin, tous deux, légitimes majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

N<sup>o</sup> 15.  
Du 16 9<sup>bre</sup> 1877  
Naissance  
Isabelle Alexandrine  
Caillé.

Cet acte en date du quatre octobre mil huit cent soixante dix sept est inscrit à la main de Villardou, Jean Emile Vincent dont la naissance de son Emile. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Rain Affard, âgé de quarante huit ans, gard particulier de Dubois Jean, âgé de trente deux, marchand de vin, tous deux, légitimes majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

*Emil Koller*  
*Dubois Jean*  
*Caillé*  
*A. de Saignes*

*per  
1877*

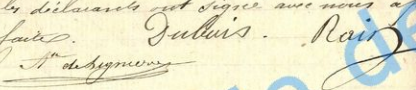


N<sup>o</sup> 16.

Le 28 9<sup>bre</sup> 1877.

Décès  
Catherine Antoinette  
- Barain -

En mil huit cent soixante dix sept, le vingt huit novembre à quatre heures du soir. Devant nous Adolphe de Siquiers maire et officier de l'état civil de la Commune de Trilbardou canton de Cloué arrondissement de Neauv, (voir l'atteste) sont comparus Desiré Alfred Reins, garde particulier âgé de quarante huit ans, et Dubois l'ainé âgé de trente ans, marchand de vin, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, le premier fils et le second cousin de la décédée ci après nommée, lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui à l'heure de midi est décédée en son domicile en cette Commune Catherine Antoinette Barain, sans profession, âgée de cinquante trois ans, née à Neuhayon le vingt huit oct. au douze, fille de Jean Baptiste Pardin et de Marie Angélique Bonnet, veuve de Jean Baptiste Train. Après nous être assurés des décès, nous avons dressé le présent acte qui a été déclaré et signé avec nous à fins Actes faits. Dubois. Reins

Il a signé  


Or et arrêté le présent registre destiné à constater les naissances, mariages et décès pendant l'année mil huit cent soixante dix sept, et sur lequel et y en a été inscrite sept naissances, un mariage et trois décès, par vous soussignés, maire de la Commune de Trilbardou, ce jour huitième tant en décembre mil huit cent soixante dix sept.

Le Maire  




90 pt  
 1877

Table Alphabétique  
 des actes contenus au présent registre

Naissances.

N <sup>o</sup> de l'acte		Nom et Prénoms	Date des naissances
de l'acte	de l'acte		
1	5	Aubry Georges	12 Août
2	7	Bocquet Jules Léon	2 mai
3	15	Carik Gabrielle Alexandrine	16 9 <sup>bre</sup>
4	11	Desiré Louise Julia	18 Août
5	2	Constance de signifier Marie Felicie	27 mars
6	9	Michon Céline Marie	20 juin
7	14	Vincenz Léon Emile	14 9 <sup>bre</sup>

Mariage

1	4	Carik Jo Baptiste et Dubois Constance Eleonore	9 Août
---	---	--	--------

Décès

1	2	Bocquet Jules Léon	24 mai
2	13	Desautoy Genevieve Rige	14 9 <sup>bre</sup>
3	3	Constance de signifier Marie Felicie	29 mars
4	10	Malabar Julie Aubierge	4 juillet
5	6	Papillon Jean Pierre Rose	20 Août
6	16	Barain Catherine Antoinette	28 9 <sup>bre</sup>
7	1	Desost Louis Francois	28 9 <sup>bre</sup>
8	12	Thiaume Francois Jules	3 9 <sup>bre</sup>

Récapitulation:

Naissances . . . . . 7  
 Mariages . . . . . 1  
 Décès . . . . . 8

Total . . . . . 16 actes

Certifié sincère et véritable par nous soussignés, Maire de la Commune de Trilbardou, ce jour huitième tant en décembre mil huit cent soixante dix sept.

Le Maire  
